

*Commune de Foucherans*

*Avril*

*2014*

*N°2*

# Informations

# Municipales

## **Secrétariat de mairie**

Tel : 03 81 86 78 57

Mail : [mairie.foucherans25@gmail.com](mailto:mairie.foucherans25@gmail.com)

## **Permanences :**

Mardi de 16 h 30 à 18 h 00

Jeudi de 16 h 30 à 18 h 00

Samedi de 9 h 00 à 11 h 30

Foucherans

Foucherans

# REUNION DE CONSEIL DU 13 MARS 2014

## COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le 1<sup>er</sup> Adjoint présente le Compte Administratif dans son intégralité avec l'appui du grand livre et le soumet au vote du Conseil Municipal. La vue du Compte Administratif se traduit comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE	REALISE
11	Charges à caractère général	84 300.00	83 854.25
12	Charges de personnel	21 500	19 169.37
014	Atténuations de produits	8 900.00	8 715.00
022	Dépenses imprévues	1 000.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	58 300.00	0.00
42	Opérations d'ordre	1 600.00	1 568.72
65	Autres charges de gestion courante	176 120.00	124 145.28
66	Charges financières	7 600.00	6 235.09
67	Charges exceptionnelles	200.00	0.00
<b>TOTAL</b>		<b>389 520.00</b>	<b>243 687.71</b>

#### B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE	REALISE
002	Excédent année antérieure	135 169.75	
013	Atténuation de charges		338.00
70	Produits des services	52 240.00	25 486.44
73	Impôts et taxes	100 800.00	111 534.44
74	Dotations et participations	96 950.00	95 247.92
75	Autres produits de gestion courante	21 800.00	33 446.70
77	Produits exceptionnels	600.00	2 603.30
<b>TOTAL</b>		<b>407 559.75</b>	<b>268 656.80</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### A – LES DEPENSES

		PREVU	REALISE
001	Solde d'exécution	42 653.52	
16	Remboursement d'emprunts	13 800.00	13 776.43
20	Immobilisations incorporelles	1 000.00	944.84
204	Subventions d'équipement	3 600.00	3 520.00
21	Immobilisations corporelles	24 200.00	8 715.36
23	Immobilisations en cours	161 400.00	156 015.35
<b>TOTAL</b>		<b>246 653.52</b>	<b>182 971.98</b>

#### LES RECETTES

		PREVU	REALISE
021	Virement de la section fonctionnement	58 300.00	
024	Produits de cessions	13 000.00	
040	Opérations d'ordre	1 600.00	1 568.72
10	Dotations fonds divers	66 653.52	62 625.91
13	Subventions d'investissement	56 200.00	29 215.60
16	Emprunts et dettes assimilés	50 900.00	51 294.11
<b>TOTAL</b>		<b>241 483.34</b>	<b>144 703.7</b>

**RESULTAT DE L'ANNEE 2013**

	Dépenses	Recettes	Résultat 2013
Section fonctionnement	243 687.71	268 656.80	24 969.09
Section investissement	182 971.98	144 703.74	- 38 268.24
Report 2012 en section fonctionnement		135 169.75	135 169.75
Report 2012 en section investissement	42 653.52		- 42 653.52
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>469 313.21</b>	<b>548 530.29</b>	<b>79 217.08</b>

Le Compte Administratif 2013 est approuvé à l'unanimité (Le Maire ne participant pas au vote).

**COMPTE DE GESTION 2013 (BUDGET GENERAL)**

Le Maire informe que la trésorerie d'ORNANS a établi et transmis à la mairie le compte de gestion de FOUCHERANS pour l'année 2013 et qu'il est conforme au compte administratif que nous avons approuvé précédemment.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2013.

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 – M49 ASSAINISSEMENT**

La vue du Compte Administratif se traduit comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION****A – LES DEPENSES**

		PREVU	REALISE
011	Charge à caractère général	8 850.00	4 469.17
014	Atténuation de produits	1 000.00	989.00
023	Virement à la section investissement	6 745.00	
042	Opérations d'ordre	8 325.00	8 321.64
65	Autres charges de gestion courante	3 500.00	140.95
66	Charges financières	800.00	768.65
67	Charges exceptionnelles	1 900.00	1 740.17
	<b>TOTAL</b>	<b>31 120.00</b>	<b>16 429.58</b>

**B- LES RECETTES**

		PREVU	REALISE
	Excédent antérieur reporté		
042	Opérations d'ordre entre section	4 570.00	4 562.40
70	Ventes produits fabriqués	21 490.00	21 047.81
74	Subventions d'exploitation	5 000.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	500.00	273.73
	<b>TOTAL</b>	<b>31 560.00</b>	<b>25 883.94</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****A – LES DEPENSES**

		PREVU	REALISE
001	Déficit antérieur reporté	7 170.25	
040	Opérations d'ordre entre sections	4 570.00	4 562.40
16	Emprunts et dettes assimilés	7 900.00	7 873.27
23	Immobilisations en cours	2 500.00	2 188.18
	<b>TOTAL</b>	<b>22 140.25</b>	<b>14 623.85</b>

## B- LES RECETTES

		PREVU	REALISE
021	Virement section fonctionnement	6 745.00	
040	Opérations d'ordre entre sections	8 325.00	8 321.64
10	Dotations fonds divers	7 170.25	7 170.25
23	Immobilisations en cours	0.00	
<b>TOTAL</b>		<b>22 240.25</b>	<b>15 491.89</b>

### TOTAL DE L'ANNEE 2013

	Dépenses	Recettes	Résultat 2013
<b>Section d'exploitation</b>	<b>16 429.58</b>	<b>25 883.94</b>	<b>9 454.36</b>
<b>Section investissement</b>	<b>14 623.85</b>	<b>15 491.89</b>	<b>868.04</b>
<b>Report 2012 en section d'exploitation</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Report 2012 en section investissement</b>	<b>7 170.25</b>		<b>- 7 170.25</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>38 223.68</b>	<b>41 375.83</b>	<b>3 152.15</b>

Le Compte Administratif 2013 est approuvé à l'unanimité (Le Maire ne participant pas au vote).

### COMPTE GESTION 2013 ( BUDGET ASSAINISSEMENT)

Le Maire informe que la trésorerie d'Ornans a établi et transmis à la mairie le compte de gestion de FOUCHERANS pour l'année 2013 et qu'il est conforme au compte d'exploitation que nous avons approuvé précédemment.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2013.

### TAUX DE LA FISCALITE COMMUNALE – MAINTIEN DES TAUX

Le Maire rappelle les taux appliqués sur l'exercice budgétaire 2013 :

- Taxe d'habitation : 16,07 % - Taxe foncière non bâtie : 10,91 %  
 - Taxe foncière bâtie : 11,95 % - Contribution Foncière des Entreprises : 7,38 %

Compte-tenu que du résultat de l'année 2013 et des prévisions budgétaires, le Maire propose de maintenir les taux pour l'exercice budgétaire 2014

Après débat, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et décide d'appliquer les taux ci-après sur l'exercice budgétaire 2014 :

- Taxe d'habitation : 16,07 % - Taxe foncière non bâtie : 10,91 %  
 - Taxe foncière bâtie : 11,95 % - Contribution Foncière des Entreprises : 7,38 %

Avec ces taux, la recette attendue pour l'exercice 2014 sera de **80 000.00 €**

### INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour l'exercice 2013, les indemnités des élus s'établissent comme suit :

- Le montant brut mensuel de l'indemnité du maire est de 646 € 25 soit 578,13 € net.
- Le montant brut mensuel de l'indemnité des adjoints est de 250 € 90 soit 224,45 € net.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les mêmes montants pour l'exercice budgétaire 2014.

Après débat, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

**BUDGET PRIMITIF 2014**

Le Maire présente la totalité des comptes en fonctionnement et en investissement et le soumet le vote du BP qui présente la vue générale suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

## A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
11	Charges à caractère général	90 500.00
12	Charges de personnel	21 500.00
14	Atténuations de produits	8 900.00
022	Dépenses imprévues	1 000.00
23	Virement à la section d'investissement	50 000.00
042	Opération d'ordre	2 700.00
65	Autres charges de gestion courante	152 110.00
66	Charges financières	9 200.00
67	Charges exceptionnelles	200.00
	<b>TOTAL</b>	<b>336 110.00</b>

## B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
002	Excédent année antérieure	79 217.08
70	Produits des services	88 550.00
73	Impôts et taxes	93 000.00
74	Dotations et participations	91 600.00
75	Autres produits de gestion courante	30 800.00
	<b>TOTAL</b>	<b>383 767.08</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

## A – LES DEPENSES

		BUDGET VOTE
001	Solde d'exécution	80 921.76
16	Remboursement d'emprunts	21 000.00
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	27 200.00
23	Immobilisations en cours	54 000.00
	<b>TOTAL</b>	<b>183 121.76</b>

## B- LES RECETTES

		BUDGET VOTE
021	Virement de la section fonctionnement	50 000.00
024	Produits des cessions	10 600.00
040	Opérations d'ordre entre sections	2 700.00
10	Dotations fonds divers	107 721.76
13	Subventions d'investissement	12 500.00
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00
	<b>TOTAL</b>	<b>183 521.76</b>

Le Budget Primitif pour l'année 2014 est adopté avec 10 voix pour et une abstention.

**BUDGET PRIMITIF 2014 - ASSAINISSEMENT**

Le Maire présente la totalité des comptes en fonctionnement et en investissement et le soumet le vote du BP qui présente la vue générale suivante :

**SECTION D'EXPLOITATION****A – LES DEPENSES**

		BUDGET VOTE
011	Charge à caractère général	15 500.00
014	Atténuations de produits	1 000.00
023	Virement à la section investissement	8 000.00
042	Opérations d'ordre	8 410.00
65	Autres charges de gestion courante	2 500.00
66	Charges financières	200.00
67	Charges exceptionnelles	500.00
	<b>TOTAL</b>	<b>36 110.00</b>

**B- LES RECETTES**

		BUDGET VOTE
002	Excédent reporté	3 152.15
042	Opérations d'ordre	4 570.00
70	Produits de gestion courante	27 600.00
74	Subvention d'exploitation	2 000.00
75	Autres produits de gestion courante	300.00
	<b>TOTAL</b>	<b>37 622.15</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****A – LES DEPENSES**

		BUDGET VOTE
001	Solde d'investissement reporté	6 302.21
040	Opérations d'ordre	4 570.00
16	Emprunts et dettes assimilés	6 300.00
23	Immobilisations en cours	6 000.00
	<b>TOTAL</b>	<b>23 172.21</b>

**B- LES RECETTES**

		BUDGET VOTE
021	Virement section fonctionnement	8 000.00
040	Opérations d'ordre	8 410.00
10	Dotations fonds divers	6 802.21
23	Immobilisations en cours	0.00
	<b>TOTAL</b>	<b>23 212.21</b>

Le budget primitif pour l'année 2014 est adopté avec 10 voix pour et une abstention.

**ACCEPTATION D'UN CHEQUE SOFCAP**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la SOFCAP un chèque d'un montant de 45,50 € correspondant au remboursement d'un trop payé.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter ce chèque et d'en affecter le produit au compte 7788.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2014

## LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire fait l'appel des Conseillers Municipaux, élus lors des élections des 23 et 30 mars 2014 :

Jacques MONIOTTE  
David BOILLIN  
Nicolas DEMOLY  
Jean-Luc VERSET  
Jean-Luc CORBET  
Christina VIEILLE  
Jean-Pierre MASSON  
Nathalie LAURENT  
Anne VAUCHIER  
Ghislain VICAIRE  
Daniel CLEMENT

## ELECTION DU MAIRE

Jacques MONIOTTE, en tant que doyen, procède à l'élection du nouveau maire et David BOILLIN, plus jeune conseiller est nommé secrétaire de séance.

**Jacques MONIOTTE se porte candidat et est élu maire avec 10 voix et un blanc.**

Le Maire donne la parole à Jean-Pierre MASSON pour faire le bilan du mandat qui vient de se terminer.

## DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire propose que le Conseil Municipal désigne 3 adjoints pour les raisons suivantes :

- Le partage des tâches à long terme est consommatrice de temps et nécessite des déplacements nombreux,
- La représentativité de la commune dans les instances intercommunales est mieux perçue lorsqu'elle est assurée par un adjoint que par un conseiller,
- Le coût annuel d'un adjoint représente 1% des dépenses annuelles de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal passe au vote : 8 pour la proposition de nommer 3 Adjointes et 3 contre.**

## ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire propose comme **1er Adjoint, Jean-Pierre MASSON qui est élu avec 9 voix et 2 blancs.**

Le Maire propose Jean-Luc CORBET pour le poste de 2ème adjoint. Daniel CLEMENT se porte candidat pour ce poste sans indemnités.

**Jean-Luc CORBET est élu avec 9 voix contre 2 à Daniel CLEMENT.**

Le Maire propose Nicolas DEMOLY pour le poste de 3ème adjoint, il est élu avec 9 voix et 2 blancs.

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2014**

Tous les conseillers sont présents

Le Maire demande au Conseil Municipal de rattacher à l'ordre du jour le point suivant :

- Participation aux travaux de récupération des eaux de ruissellements sur le CD 112E

Cette demande est acceptée.

## **DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL EDUCATION 2000**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'élire trois titulaires et un suppléant pour représenter la commune au sein du Comité Syndical d'Education 2000.

Avec 11 voix sont élus comme titulaires : Jacques MONIOTTE - Christina VIEILLE et Jean-Luc VERSET et comme suppléante Nathalie LAURENT

## **DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PLATEAU DE TARCENAY**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'élire trois titulaires et un suppléant pour représenter la commune au sein du conseil syndical intercommunal du plateau de Tarcenay.

Avec 11 voix sont élus comme titulaires : Jean-Luc CORBET - Nicolas DEMOLY et David BOILLIN et comme suppléant Jacques MONIOTTE

## **DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE LOUE**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'élire deux titulaires et deux suppléants pour représenter la commune au sein du conseil syndical des eaux de la haute Loue

Avec 11 voix sont élus comme titulaires : Daniel CLEMENT et Ghislain VICAIRE et comme suppléants Jacques MONIOTTE et Jean-Pierre MASSON

## **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'élire trois titulaires et trois suppléants pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres communale. Le Maire étant Président de droit.

Avec 11 voix sont élus comme titulaires : Jean-Pierre MASSON - Daniel CLEMENT et Ghislain VICAIRE et comme suppléants David BOILLIN - Jean-Luc CORBET et Nathalie LAURENT



## DESIGNATION DES REPRESENTANT A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'élire un titulaire et un suppléant pour siéger au sein de l'Association des Communes Forestières.

Avec 11 voix est élu comme titulaire : Nicolas DEMOLY et comme suppléant Jean-Luc CORBET

## PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES SUR LE RD 112 E

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une demande de la commune, le Conseil Général envisage de réaliser des travaux afin de récupérer les eaux de ruissellement sur le CD 112E, de la rue Sur le Mont à la sortie du 1er virage. Un accord de principe avait été donné au Conseil Général sur une participation à hauteur de 3 800 € lors du conseil municipal du 26/11/2013, réglant la partie des travaux réalisée en partie agglomérée.

Aujourd'hui, il convient de délibérer pour autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Général définissant les clauses de participation de la commune à ces travaux.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

## INFORMATIONS GENERALES

### URBANISME

Permis de construire accordés :

- n° 01/14 à M. Jean-Philippe RAT pour la construction d'une maison individuelle rue du Pertuis

Déclarations préalable accordées :

- n° 01/14 à M. Serge KOLLY pour une modification de façades : suppression fenêtre en toiture et ravalement des façades au 4 rue sur le Mont

### AFFOUAGE

**Le façonnage des coupes de bois communal doit impérativement être terminé pour le 25 avril 2014, dernier délai** (la commission bois va réceptionner les coupes le 26/04/14).

En outre, il est rappelé à chaque affouagiste de bien noter de façon distincte, son nom sur les piles de bois, afin de faciliter le travail des membres de la commission.

Merci de votre compréhension.

### BRULAGE

Nous vous rappelons que par circulaire en date du 18/11/2011 du Ministère de l'Agriculture, de la Santé et de l'Ecologie, **le brûlage des déchets verts** (qui sont assimilés à des déchets ménagers) **est interdit. Cette interdiction concerne l'intégralité du territoire communal.**

## BRUIT

Afin de répondre à de nombreuses demandes concernant les horaires fixées par l'arrêté préfectoral du 19/04/2005 pour les bruits de voisinage (liés aux travaux de bricolage ou de jardinage), **un arrêté municipal en date du 16/04/2014 fixe les nouveaux horaires.**

Matériel concerné : - tondeuse à gazon - perceuses raboteuses  
- autres outils identiques - tronçonneuses  
- scies mécaniques  
- tout matériel thermiques ou électriques générateur de bruit

Horaires : - **du lundi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00**  
- **les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00**

**Nous comptons sur votre sens civique en marquant également votre respect vis-à-vis du voisinage.**

Nota : Les entreprises ne sont pas soumises aux mêmes dispositions que les particuliers (interdiction de travaux en 20 h 00 et 7 h 00 du matin).

## COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

**La cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 aura lieu à Foucherans devant le monument aux morts à partir de 11 h 30** et sera suivi d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.

## DATES A RETENIR

- ☀ **Samedi 3 et dimanche 4 mai 14 : Fête patronale** (avec l'Etoile de Foucherans)
- ☀ **Jeudi 8 mai à 11 h 30 : Commémoration du 8 mai 1945** devant le monument aux morts
- ☀ **Samedi 10 mai et dimanche 11 mai 14 : Représentation théâtre des ateliers adultes** (info ci-dessus)
- ☀ **Samedi 14 mai et dimanche 15 mai 14 : Représentation théâtre des ateliers enfants-ados** (info ci-dessus)
- ☀ **Vendredi 23 mai 14 : Fêtes des mères** à la salle polyvalente (info jointe)
- ☀ **Dimanche 25 mai 14 : Elections européennes**
- ☀ **Vendredi 20 juin 14 : Fête de la musique** à la salle polyvalente (par l'Etoile de Foucherans)

## ATELIER THEATRE

L'atelier de théâtre de la compagnie Clémence Carabosse, dont Nicole Rivier est la professeur présentera le travail de fin de saison de ses ateliers adultes et enfants-ados (qui mêle des gens de Mamirolle, Cademène, Ornans, Morre, Besançon et Foucherans).

- ☐ **Représentations pour l'atelier adultes**
  - le samedi 10 mai 14 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Foucherans
  - le dimanche 11 mai 14 à 18 h 00 à la salle des fêtes de Trepot
- ☐ **Représentations pour l'atelier enfants-ados**
  - le samedi 17 mai 14 à 20 h 00 à la salle des fêtes de Foucherans
  - le dimanche 18 mai 14 à 18 h 00 à la salle des fêtes de Foucherans

On entre gratuitement et on ressort en ayant bu un sirop et acheté un gâteau! Merci d'avance.

# L'ETOILE DE FOUCHERANS

Connaissez- vous ce nouveau nom ?

Il s'agit de la nouvelle association créée à Foucherans en février dernier par 8 personnes du village (Laetitia Methot, Marie Pierre Devillers, Sophie Vicaire, Cédric Perrot-Audet, Nadine Guillon, Rolande Carlot, Stéphanie Clément, Pierre-Alain Gaume)

Son but est de favoriser et de développer divers animations et fêtes au sein du village quelles soient de caractère de loisirs, culturels, sportifs ou social.

N'hésitez pas à nous contacter pour devenir membre actif (cotisation 1 €). De plus, toutes vos idées sont les bienvenues soit par mail sur [animationsfoucherans@yahoo.fr](mailto:animationsfoucherans@yahoo.fr) ou directement auprès des membres de l'association.

► **4 manifestations** sont au programme :

○ **Fête patronale le week-end du 3 et 4 mai**

Fête foraine, manège de poney, buvette et petite restauration sur place, bal en soirée ainsi que d'autres activités prévues en fonction du temps.

○ **Fête de la musique le vendredi 20 juin 2014**

avec le groupe Pacific, artistes en herbe, buvette et retransmission du match de la coupe du monde France – Suisse.

○ **Vide grenier le dimanche 31 août 2014**

Comme chaque année, vous aurez la possibilité d'installer un stand . Buvette et petite restauration sur place.

○ **Fête de Noël**

Fête de Noël : date à vous communiquer ultérieurement

► **Marche** : L' association vous propose le **deuxième et le quatrième lundi** de chaque mois à compter du mois de **mai** des après-midi « marche » pour ceux qui désirent marcher à plusieurs. Le point de départ est fixé à 13h30 devant la salle polyvalente. Plusieurs circuits avec des distances différentes en fonction des envies de chacun pourront être proposés.

Si vous désirez des renseignements, vous pouvez contacter Rolande Carlot au 06.71.09.10.61

► **Lecture** : Nous désirons organiser des petites soirées lectures pour les enfants dans le courant du mois de juin . Nous cherchons donc des « conteurs » d'histoires. Si vous désirez participer , veuillez vous adresser à Laetitia Methot au 06.83.32.30.41 ou par mail : [animationsfoucherans@yahoo.fr](mailto:animationsfoucherans@yahoo.fr) .

Toute l'équipe de L' Etoile de Foucherans

## TELETHON

Comme chaque année, les villages se mobilisent pour le Téléthon.  
Pour cette nouvelle édition, en partenariat avec Foucherans et Tarcenay, c'est à Trepot que se déroulera la manifestation.

Christine Clergeot a accepté le rôle «d'organisatrice» du téléthon 2014.

Toutes les idées, toute l'aide que vous pourrez apporter à cette journée sera appréciée.  
**Si vous désirez faire partie de cette aventure, vous pouvez vous rendre à la réunion du**

**15 mai 2014 à 20h30 à la salle de la mairie de Trepot.**

Pour tous renseignements : **Christine CLERGEOT**  
**Tél : 03-81-86-79-69**  
**Mail : jean.clergeot@orange.fr**

## DECLARATION DES REVENUS EN LIGNE

### Message de la Direction Régionale des Finances Publiques de Franche Comté

La déclaration en ligne c'est :

- **plus simple** : simple saisie de votre mot de passe ; présentation encore plus claire ; vidéos d'aide pour que, quelque soit votre situation, vous puissiez déclarer vos revenus aisément ;
- **plus rapide** : pas besoin de vous déplacer et calcul immédiat de votre impôt ;
- **plus sûr** : accusé de réception immédiat apportant la preuve des informations déclarées ;
- **plus souple** : délai supplémentaire (3 juin minuit dans le Doubs) pour déclarer et corriger à tout moment, 7j/7, 24h/24 ;
- **plus éco-responsable** : réduction des échanges de courriers papier et encore plus si vous opter pour la dématérialisation totale de votre déclaration de revenus et de vos avis d'impôt.

Alors vous aussi, déclarez en ligne ! Rendez-vous sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dès le 16 avril, et simplifiez vous la vie !

Et [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) vous offre de nombreux autres services en ligne, de manière totalement sécurisée et à tout moment de l'année : payer vos impôts, modifier vos coordonnées, consulter vos documents fiscaux, éditer un justificatif d'impôt sur le revenu....

## INFORMATION MUNICIPALE PAR INTERNET

Afin de vous informer au plus vite de tous les événements concernant la commune (intervention de voirie, coupure d'électricité, de réseau d'eau...), et d'éviter l'utilisation du papier, nous souhaitons utiliser l'outil internet. Merci de bien vouloir nous communiquer votre adresse de messagerie :

Ⓢ soit par internet : [mairie.foucherans25@gmail.com](mailto:mairie.foucherans25@gmail.com) (indiquer nom et prénom s'ils ne sont pas identifiables sur l'adresse)

Ⓢ soit en utilisant le coupon réponse ci-joint (à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou au secrétariat).

Nota : Votre adresse reste confidentielle et ne sera pas communiquée aux tiers.

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE MAIL : \_\_\_\_\_